



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 23 Mai 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Mai 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 30/05/2023
Et
Publication ou notification du :
30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

Absent(s) : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme GANNAT Fanny

2023-036 – CESSION GRATUITE DE PARCELLES CADASTRÉES BS144 APPARTENANT À MADAME COLONNA D'ISTRIA

Madame COLONNA D'ISTRIA a déposé une déclaration préalable n°DP045338 14 003 pour une division de terrain en vue de construire, rue de la Cannelière (partie de cette rue débouchant sur la rue du Courtil Cabot) en 2014.

Suite à cette DP, un des lots contigus au chemin empierré, rue de la Cannelière devait faire l'objet d'une mise en alignement.

Madame COLONNA D'ISTRIA était d'accord en vue de l'intégration des petites parcelles dans la voirie communale pour une cession à titre gracieux à la commune de Villemandeur, il s'agissait des parcelles cadastrées : B2880, 2883 et 2887, d'une superficie respective de 28 ca, 15 ca et 1 ca, conformément à la délibération du 30/06/2014.

Suite au dernier remaniement cadastral et aux modifications apportées, la Commune de Villemandeur doit prendre une délibération afin de pouvoir finaliser cette procédure.

Madame COLONNA D'ISTRIA est d'accord pour céder gratuitement à la commune de Villemandeur, la parcelle BS144, d'une superficie de 48 m2.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 20 juin 2014,
Vu la première décision du Conseil Municipal en date du 30 juin 2014,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 24 avril 2023,

Le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser la cession gratuite par Madame COLONNA D'ISTRIA de la parcelle cadastrée BS144 anciennement B2880, 2883 et 2887.
2. D'autoriser Madame le Maire à signer les actes notariés nécessaires relatifs à cette cession, ainsi que le classement de la parcelle dans le domaine public,
3. De prendre en charge les frais de division et d'actes notariés.
4. D'imputer les dépenses correspondantes au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2023



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Fanny GANNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr